

**CAFE GOUVERNANCE SUR LE
THEME :
ENJEUX ET PERSPECTIVES DE
LA COOPERATION ENTRE ACP
ET UE.
IGAC-28 octobre 2010.**

Heure début: 14h 37mn

Heure fin : 16h 37mn

Principal orateur : Dr EBALE Raymond

Enseignant-chargé de cours à Ydé1 au département d'histoire
Option histoire économique

L'orateur, le Dr Ebalé, a commencé son discours par une citation du président BIYA : « le destin de l'Afrique et celui de l'UE sont liés ». Aujourd'hui, on parle beaucoup des partenariats ACP-UE, effet de mode ou conditionnalité pour octroi de financement. Avant de répondre, il faut se poser un certain nombre de questions de savoir :

- De quoi il est effectivement question ?
- Quel est la relation entre les deux ?
- Quels sont les enjeux actuels ?
- Et quelles sont les perspectives, quels scénarii ?

L'UE est née en 1957, certains pays fondateurs (France, Italie, Belgique...), voulaient que les pays colonisés soient intégrés à cette Union. Ainsi donc 18 pays africains ont été associés à la CEE. Après leurs indépendances, ces pays ont exprimés le désir de faire des négociations avec l'UE. C'est ainsi qu'ont été tenu les conférences de Lomé (1975, 1979, 1990 et en 2000) de Yaoundé, etc. en 2000, on est passé des Accords de Lomé aux Accords de Cotonou, tout simplement parce que le bilan des accords de Lomé était décevant, et les pays ACP du moins le commerce tardait à décoller.

Tout ceci est déclenché en 1990, avec la chute du mur de Berlin. En effet, après la chute du mur, toute l'attention (les ressources) a été portée vers

l'Europe de l'Est. Ce qui a eu pour conséquence l'abandon des pays africains à leurs sorts. Tout simplement parce que, le niveau d'économie de ces pays avaient déjà été relevé, alors que dans les pays africains il fallait plutôt injecter plus de fonds.

Quand l'OMC naît en 1994, il impose à l'UE de cesser tous les avantages/préférences vers les pays africains car en matière de commerce, toutes les nations sont égales. Ainsi donc en 1997, l'UE prévient les pays ACP de la cessation de tous les avantages de la Convention de Lomé. Dorénavant, ils vont devoir traiter d'égal à égal.

En juin 2000, les Accords de Cotonou ont été signés et doivent s'étendre sur une période de 20 ans, ayant pour objectif principal de lutter contre la pauvreté. Il est innovant en ce qu'il institue

- Un dialogue politique entre les instances de l'UE et les pays ACP, sous la seule condition que les OSC assistent au débat (depuis 2004, ce n'est qu'en 2010 que la Société Civile a pris part au débat).
- Il institue aussi les APE pour commercer d'égal à égal avec l'UE ;
- Il y a aussi une concertation de la société civile (pour les négociations des projets, partenariats, etc.) Ce point pose plusieurs problèmes dans la mesure où, les OSC n'étaient pas suffisamment outillés pour intervenir dans ce genre de débat... mais grâce aux projets tels que le PASOC, les OSC sont formées ;
- Il y a également eu une réforme financière, pour permettre de bénéficier des financements pour le développement. (le Cameroun a perdu 65 milliards de ces fonds pour inefficacité administrative au profit d'un autre pays plus performant).

ETAT DES LIEUX ET ENJEUX ACTUELS

C'est un Accord très libéral dans la mesure où, on peut parler de politique, sur le plan financier et sur le plan commercial. Cet état de chose a eu pour effet de rendre très difficile les consensus, tout est sujet de débat et les possibilités de débats sont très faibles.

Depuis la création des Accords de Cotonou, il y a toujours des sujets en instance de discussion.

- Il s'agit des APE, qui disposaient que les ACP soient divisés en 6 régions à savoir : L'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale, l'Afrique Australe Et que chaque région négocie son Accord séparément ;
- La gestion financière (les Fonds Européens de Développement FED) le FED

ne finance plus le développement, mais le 10^{ème} FED va financer les élections de 2011, et à peine 15% des fonds qui doivent être alloués vont aller à l'agriculture ;

ETAT DES LIEUX PAR RAPPORT A L'ESPACE INTERNATIONAL

Après la crise économique la plupart des pays ne prennent plus des engagements. Ce qui a conduit les pays ACP a privilégié les regroupements régionaux surtout par rapport aux pays émergents, ce qui contribue à effriter les relations entre les pays ACP et l'UE. Désormais, l'UE est devenue tatillonne avec les ACP, ils ne s'engagent plus dans les financements.

Les moyens utilisés par l'UE pour conserver son espace s'appuie sur :

- Son intelligentsia européenne, on dénote une réticence à travailler avec les intellectuels africains ;
- Ils font également usage des moyens matériels (per diem, billets d'avion et autres...) ;
- La contrainte et la menace (cessation du FED pour le cas du Cameroun) ;
- La division (à travers les grandes stratégies, les débats quittent la sphère des ACP vers ces stratégies là) ;
- Les attaques verbales.

Sur le plan des intérêts, les ACP sont fragilisés. Mais il subsiste quand même un espoir dans les instances d'émission de réflexions (les parlements, etc. ...).

LES PERSPECTIVES

L'avenir se joue autour des Accords de Cotonou qui sont devenus incertains du fait des tensions. Il ne reste plus qu'à attendre 2020 pour la fin des Accords de Cotonou pour voir la suite. De plus, l'existence des pays ADP est menacée à cause de l'absence d'une vision commune.

- Dès 2013, les FED s'achèvent sur toute l'Afrique, le choix de cette période n'est pas le fruit du hasard mais tout simplement parce que le budget sera voté pendant cette période là et ils n'ont plus d'argent à donner aux pays ACP.

RECOMMANDATIONS

- Les dirigeants doivent prendre sur eux de sensibiliser et informer les populations sur les biens fondés ou alors les inconvénients des ACP/APE ;

- Faire exploser les groupes ACP et dans la mesure du possible établir des partenariats Europe-Afrique.